

# SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de Nice - 19 rue de la Préfecture - 06300 NICE - Tél : 04.93.85.63.89  
cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com



# Et Cabinet ESSNER - Maître Renaud ESSNER

Avocat au Barreau de Grasse - «Le Saint Christophe» - 3, rue de Bône 06400 CANNES

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un ensemble immobilier situé à VALLAURIS (06220) Quartier Font de Horts, 165, chemin Lintier, dénommé «CLUB RESIDENCE LES ARCADES»

## **UN STUDIO** au 2e étage

## **ADJUDICATION JEUDI 16 MAI 2019 à 9H**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, Palais de Justice, 37, avenue Pierre Sémard.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRASSE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - description :** Dans un ensemble immobilier situé à VALLAURIS (06220) Quartier Font de Horts, 165, chemin Lintier, dénommé «CLUB RESIDENCE LES ARCADES», comprenant trois corps de bâtiments à usage d'habitation élevés de trois étages sur rez-de-jardin (niveau 1) et rez-de-chaussée (niveau 2), cadastré section BT n° 216 pour 54 a 47 ca, savoir :

**LOT 178 : UN STUDIO** de 16,88 m<sup>2</sup> au 2e étage, Aile Nord, portant le n° 216 au plan, composé de : hall d'entrée avec placard, salle de bains avec wc, salle de séjour avec coin cuisine équipée, loggia – et les 652/100.000èmes du sol et des parties communes générales.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

**Syndic :** Cabinet MICHOT - La Concorde, 8/10 Boulevard Albert 1er - 06600 ANTIBES.

**Nom et qualité des parties - procédure :** Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Régional des Finances Publiques du Puy de Dôme**, service des patrimoines privés, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Gabriel Edmond Louis AUBIJOUX, décédé le 22 avril 2002 à Paulhaguet.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 4 décembre 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, en la forme prescrite au titre de la vente des biens de mineurs, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, par le ministère de **Maître Renaud ESSNER**, avocat.

**Mise à prix :** Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**QUARANTE MILLE EUROS**

**40.000 €**

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

**Paiement du prix :** L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, *par chèque certifié à l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grasse* dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 13 et 14 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation :** Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée :** Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuites de vente :** L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Grasse et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Renaud ESSNER et au Greffe.

Fait et rédigé à GRASSE  
par Maître Renaud ESSNER, avocat

**VISITES : - Vendredi 19 avril 2019 de 10h00 à 11h00 - Mardi 30 avril 2019 de 14h00 à 15h00**